

**GUIDE POUR L'ELABORATION  
D'UN CAHIER DES CHARGES  
PDIE MOBILITÉ ET SÉCURITÉ DURABLES**



REPENSONS LES DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS

## INTRODUCTION

### Pourquoi ce guide ?

Les Plan de Déplacement Entreprise (PDE) visent à améliorer les conditions de l'ensemble des déplacements des personnels d'une structure et de favoriser les modes alternatifs à la voiture individuelle pour ceux-ci comme pour l'ensemble des autres usagers.

Ces démarches peuvent être menées de manière groupée par des entreprises et établissements situés en un même lieu, on parle alors de Plan de Déplacement Inter Etablissement (PDIE).

Bien qu'affichant des objectifs de sécurité routière ou même de bien-être au travail, ces PDE/PDIE conduisent encore trop souvent à la mise en place d'actions visant principalement à atteindre un objectif environnemental, alors que les enjeux de santé/sécurité sont majeurs :

- La mobilité liée à l'entreprise<sup>1</sup> a des conséquences immédiates sur les conditions de réalisation du travail (fatigue, stress dus aux retards, aux urgences, aux temps d'intervention réduits par des déplacements,...), ou différées sur la santé des salariés (lombalgies, Troubles Musculo-Squelettiques,...)
- Les accidents de la route constituent la première cause d'accidents mortels au travail

**Il est nécessaire de considérer dans son PDE/PDIE les enjeux de santé et de sécurité au même titre que les enjeux d'une mobilité plus respectueuse de l'environnement.**

Au-delà de l'identification de ce que représentent les déplacements pour l'entreprise, il s'agit de mieux connaître la place qu'ils occupent pour chacun dans une journée de travail, la manière dont ils s'insèrent dans l'activité de travail (fréquence, durée, cycles d'alternance,...) et bien entendu d'en identifier les éventuels impacts pour la « sécurité durable » du salarié (immédiats : accidents et différés).

Pour minimiser ces impacts, les modes d'organisation du travail doivent tenir compte de l'activité globale à réaliser, y compris l'activité de déplacements. Il s'agit donc de repenser les déplacements pour qu'ils affectent le moins possible l'activité de travail et préservent la sécurité durable des salariés.

**En prenant en considération tous les impacts possibles de la mobilité (environnementaux, économiques et sociaux), en intégrant les impératifs de sécurité et de santé au travail, les PDE/PDIE mobilité et sécurité durables peuvent constituer d'excellents outils pour permettre à l'entreprise de s'inscrire véritablement dans une démarche de développement durable.**

Vous souhaitez mettre en œuvre dans une zone d'activité une démarche « PDIE mobilité et sécurité durable » et vous envisagez de faire appel à un consultant pour tout ou partie de la démarche, ce guide vous aidera à rédiger votre Cahier des Charges.

Les éléments à intégrer dans la rédaction du Cahier des Charges sont listés ci-après.

---

<sup>1</sup> On entend par mobilité liée à l'activité de l'entreprise l'ensemble des déplacements en mission et sur le trajet domicile/travail des salariés, intérimaires, apprentis, ou encore les déplacements des prestataires et fournisseurs de l'entreprise, des usagers,...

## 1. CONTEXTE DE LA ZONE D'ACTIVITE

Chaque site, chaque zone d'activités a ses spécificités. Il est extrêmement important que celles-ci et les éventuels dysfonctionnements qu'elles engendrent soient inscrits dans le cahier des charges afin de guider la réponse du bureau d'études spécialisé.

### 1.1. Les objectifs et les attentes de la maîtrise d'ouvrage

#### **Préambule : présentation du maître d'ouvrage et de ses compétences**

Les responsabilités des zones d'activités sont souvent diffuses. Afin d'aider le bureau d'études à cerner les moyens d'actions à votre disposition, il est nécessaire que vous expliquiez à quel titre vous intervenez et quel est le champ de vos compétences.

A partir des motivations possibles, signalez les problèmes qui vous poussent à vous engager dans une démarche PDE-PDIE MOBILITÉ ET SÉCURITÉ DURABLES (difficultés de stationnement, de circulation et d'accès, accidentologie élevée, temps de déplacement important,...).

Précisez également ce que vous attendez du PDE-PDIE MOBILITÉ ET SÉCURITÉ DURABLES en termes de résorption des dysfonctionnements et d'améliorations (mutualisation du stationnement, amélioration de l'image de la zone, sécurisation des déplacements, amélioration des conditions de déplacement,...).

Précisez notamment les cibles du PDE-PDIE MOBILITÉ ET SÉCURITÉ DURABLES, c'est-à-dire les catégories de personnes sur lesquelles les mesures pourront porter :

Le PDE-PDIE MOBILITÉ ET SÉCURITÉ DURABLES doit viser à l'amélioration de l'ensemble des déplacements des salariés, mais également de toutes les autres personnes qui fréquentent la zone d'activités.

- Le personnel de la zone (salariés permanents et temporaires)
  - Les trajets domicile travail
  - Les déplacements professionnels
  - Les déplacements éventuels du midi
- Les clients
- Les visiteurs (démarchage commercial,...)
- Les fournisseurs
- Les transporteurs
- Les autres publics (à détailler)

### 1.2. L'évolution de l'environnement

Les projets à prendre en compte dans le cadre de l'étude sont :

- Les projets internes à la zone (nouvelles implantations d'établissements, création d'un restaurant d'entreprise, création de services, projet de regroupement des établissements au sein d'une structure commune,...)
- Les projets majeurs internes aux principaux établissements (accroissement significatif des effectifs, développement de l'activité,...)
- Les projets d'infrastructure de déplacements dans la zone et à proximité (amélioration de la desserte en transport en commun, en vélo, à pied,...)
- Les projets urbains susceptibles d'avoir un impact sur les conditions d'accès et de stationnement (création d'un nouvel équipement attractif à proximité)

Vous devez les citer afin que le bureau d'étude puisse appréhender l'étendue du diagnostic prospectif qu'il aura à mener.

### 1.3. Le contexte actuel et l'étendue de l'étude

Vous devez préciser le contexte dans lequel se trouve la zone d'activités.

L'environnement :

- Quantification sommaire de l'offre publique de stationnement (voirie, parc public)

Le site :

- Nombre d'établissements sur la zone et liste des principales entreprises représentées
- Nombre d'accès à la zone (et modalités éventuelles de contrôle)
- Nombre de places de stationnement à l'intérieur de la zone (éventuellement, détail par établissement. Préciser s'il existe du stationnement mutualisé)

*NB : il serait souhaitable que le chef de projet annexe un plan détaillé de la zone au cahier des charges*

Le fonctionnement de la zone :

- Nom du gestionnaire de la zone (s'il existe) et champ de ses compétences
- Nombre de salariés par établissement et principaux types d'horaires (bureau, 3x8,...)
- Aire d'attractivité du centre commercial
- Quantification sommaire des autres personnes fréquentant le site (clients,...)
- Estimation du nombre de livraisons journalières (et caractéristiques principales : gabarit des véhicules,...)
- Liste des activités, installations et équipements qui engendrent des besoins de transport, qui permettent d'envisager une activité à distance ou une mutualisation possible des solutions
- Présence ou besoins de services mutualisés sur la zone d'activités (restaurants d'entreprise, parkings, accueil, etc.) ou proche du lieu d'habitation des salariés (crèches,...)

## 2. DEROULEMENT DE LA MISSION

La mission sera effectuée en plusieurs temps. Tout d'abord un diagnostic de la situation actuelle et des éventuels projets puis une phase de propositions. Il est vivement recommandé que le maître d'ouvrage demande également un suivi pendant au minimum un an.

### 2.1. Etat des lieux

L'état des lieux comporte 3 phases :

- analyse de la zone (2.1.1.)
- analyse des entreprises (2.1.2.)
- analyse des pratiques de déplacements du personnel / visiteurs de la zone (2.1.3.)

#### 2.1.1. Analyse de la zone (sur le domaine public et interfaces)

Le bureau d'études prendra en compte la situation actuelle en incluant les conditions de fonctionnement de la zone, l'accessibilité par les différents modes de transport et les pratiques de déplacements des salariés et de toutes les autres personnes fréquentant le site en lien avec l'activité des entreprises.

Les autres éléments de contexte influant sur les pratiques de déplacements devront également être pris en considération :

- l'existence et la localisation d'un restaurant d'entreprise
- l'offre de proximité de services publics et de commerces
- liste des activités, installations et équipements qui engendrent des besoins de transport

#### L'accessibilité du site :

Cette démarche nécessite qu'une analyse spécifique soit conduite sur le site afin de déterminer :

- Le tissu urbain et les ruptures
- La qualité des aménagements piétonniers existants, notamment sur les liaisons entre les arrêts de transport en commun et les bâtiments des établissements, mais également entre ces derniers afin que les clients ne reprennent pas leur voiture systématiquement alors qu'ils restent dans la même zone
- Les aménagements susceptibles de favoriser l'usage du vélo
- L'offre en transport public
- Le lien zone/gare ou aéroport
- Les conditions de circulation des poids lourds
- Les conditions de circulation des véhicules particuliers dans la zone et à proximité
- L'offre de taxis
- L'accessibilité des personnes handicapées et à mobilité réduite

#### Le stationnement :

Le stationnement est un levier extrêmement efficace des politiques de déplacements. Le bureau d'études devra analyser l'offre à disposition des différents établissements et des différents usagers.

Il devra également en mesurer l'usage au moyen d'enquêtes (*si vous avez des difficultés de stationnement*).

#### Les risques :

L'identification des risques consiste en un relevé terrain visant à identifier :

- des discontinuités des cheminements (piétons, vélos, accès aux stations de TC, passages piétons),
- les points noirs,
- les signalétiques ou éclairages insuffisants,
- les stationnements gênants,
- l'adéquation du réseau routier aux flux,
- les problèmes liés aux entrées / sorties dans les entreprises, (absence de visibilité par exemple)
- les manœuvres de poids lourds sur le domaine public
- croisements de flux,...

## L'analyse de données d'accidentologie

Les données à recueillir pourront être :

- La carte des lieux des accidents sur les 5 dernières années sur et à proximité de la zone (Sécurité Routière), si possible avec l'analyse approfondie des accidents (causes identifiées)
- Les statistiques accidents trajet et mission des entreprises de la zone (via la CARSAT / CRAM / CGSS)

### 2.1.2. Analyse entreprise

Le bureau d'études procédera avec chaque entreprise listée dans le périmètre du cahier des charges à un état des lieux des pratiques de mobilité liée à son activité.

Cet état des lieux comportera :

- Une analyse des déplacements domicile/travail à partir des fichiers mis à disposition pour la domiciliation des salariés (géolocalisation)
- Une analyse des déplacements professionnels, en identifiant les principaux motifs et lieux de déplacement.
- Une identification des modes de transport utilisés pour effectuer ces déplacements
- Le recensement des actions menées dans les entreprises pour réduire les déplacements ou améliorer leur sécurité et favoriser le report modal.
- Une analyse des déplacements des autres usagers sur la base des données disponibles et par des questionnaires complémentaires (géolocalisation des clients, flux des livraisons / expéditions (nb de rotation, type de véhicules, horaires),...)
- Un bilan de l'accidentologie et de la sinistralité de chaque entreprise (accidents matériel, prime d'assurance,...)

Il sera validé au travers d'un entretien avec une personne désignée de l'entreprise.

### 2.1.3. Enquête personnel de la zone

Les pratiques de déplacements des salariés, intérimaires, stagiaires et apprentis.

Le bureau d'études soumettra un questionnaire aux salariés des établissements de plus de 10 salariés. Il devra avoir été approuvé par le groupe de suivi au préalable.

Le questionnaire devra permettre d'atteindre 4 objectifs principaux :

- Connaître les pratiques mission / trajet (quotidiennes et occasionnelles)
- Connaître les impacts de la mobilité sur la santé / sécurité de chaque salarié (dont risques)
- Repérer les marges de manœuvre
- Comprendre la mise en place de la pratique actuelle

Voici les thèmes que pourra aborder le questionnaire :

- Pratique quotidiennes (déplacements domicile-travail mais également professionnels, du midi, etc.)
- Historique du comportement
- Pratiques exceptionnelles
- Budget
- Fiche signalétique
- Motivations et freins au changement
- Risques, points noirs
- Suggestions, besoin de services,...

## 2.2. Diagnostic prospectif et enjeux

Le bureau d'études transmettra à chaque entreprise engagée dans la démarche son état des lieux. A partir de cette base, l'entreprise ré interrogera son évaluation des risques liés à la mobilité (mission et trajet) et organisera la concertation nécessaire pour en dégager des pistes d'actions à mettre en œuvre, mutualisables ou non.

### **Attentes de la direction, du personnel, des différents usagers**

Outre le questionnaire, qui constitue un moyen de connaître les pratiques, le bureau d'études devra envisager des entretiens ou des réunions en groupe de travail afin de mieux appréhender les attentes de chacun et de cerner les difficultés face aux changements d'habitude.

### **Bilan des marges de manœuvre**

Le bon fonctionnement d'une zone d'activités engendre de nombreuses contraintes. Les salariés eux-mêmes ont les leurs. Le bureau d'études devra donc évaluer les marges de manœuvre réelles sur lesquelles il sera possible de jouer pour faire évoluer les comportements.

Le bureau d'études procédera ensuite à l'analyse de chaque retour des entreprises engagées de la zone pour en dégager des pistes d'actions possibles de trois ordres :

- propres à chacune des entreprises
- généralisables à l'ensemble des entreprises de la zone
- mutualisables pour certaines entreprises de la zone (par ex autopartage pour des missions similaires dans divers entreprises)

### **Les éléments de contexte**

La compréhension du fonctionnement de la zone devra être restituée à destination des partenaires de l'étude : les différents établissements constituant la zone et leurs spécificités du point de vue des déplacements, les salariés et les autres publics.

### **Analyse des projets**

Le bureau d'études devra faire le bilan des différents projets existants susceptibles d'avoir un impact sur les déplacements, tant internes qu'extérieurs à la zone.

### **Synthèse générale du diagnostic**

A l'issue des présentations de diagnostic et après avoir intégré d'éventuelles modifications, le bureau d'études devra remettre une synthèse de cette première partie du PDE-PDIE MOBILITÉ ET SÉCURITÉ DURABLES afin que le référent PDE / PDIE MOBILITÉ ET SÉCURITÉ DURABLES de chaque entreprise puisse(nt) le diffuser auprès du personnel.

## 2.3. Elaboration et validation du projet de PDE-PDIE MOBILITÉ ET SÉCURITÉ DURABLES

Le bureau d'études devra rechercher les propositions :

- convenant le mieux à la situation de la zone
- répondant aux activités des entreprises
- répondant aux besoins du personnel de la zone

Afin de réduire les déplacements, favoriser le report modal en sécurité vers les moyens de transport alternatifs à la voiture individuelle et d'améliorer la santé et la sécurité du personnel de la zone

Les mesures envisagées pourront être du ressort du gestionnaire de zone (s'il existe), mais également de celui des partenaires de l'étude si le besoin s'en fait sentir.

Les propositions pourront donc porter sur les thèmes suivants :

- Mesures externes d'accessibilité à la zone et d'accessibilité inter établissements
- Information, sensibilisation et communication

Les solutions préconisées par le bureau d'études devront être compatibles avec tous les fonctionnements de la zone et des établissements.

Chaque mesure retenue fera l'objet d'une évaluation. Les solutions seront proposées sous forme de fiches pratiques présentant :

- Une description de la mesure
- Ses objectifs
- Ses cibles
- Sa planification
- Son coût d'investissement
- Son coût de fonctionnement
- Le pilote de l'action
- Les modalités d'évaluation de l'impact environnemental de la mesure
- Les modalités d'évaluation de l'impact sécurité et de santé au travail

Des objectifs de réduction des déplacements, de sécurité et de santé au travail et de report modal seront fixés en fonction des choix effectués.

Les propositions d'actions devront :

- intégrer les mesures de prévention du risque routier découlant des phases de diagnostic
- promouvoir les modes doux et solutions alternatives au « tout voiture » en préconisant leur accompagnement en termes de sécurité.

A l'issue de ce travail, les propositions retenues en comité de suivi de l'étude devront être reprises dans un document de synthèse.

## 2.4. Le suivi de la mission

Ce suivi s'articulera en deux temps.

### 2.4.1. Mise en place d'indicateurs de suivi

Le bureau d'études devra définir des moyens de suivre l'évolution des pratiques dans le temps au travers d'indicateurs simples et les faire valider par le comité de suivi de la mission.

Parmi ces indicateurs, devront apparaître :

- Les modes de déplacements des salariés
- Un bilan environnemental global
- Un bilan santé et sécurité lié aux déplacements trajet / mission
- Un budget transport intégrant :
  - Les accidents du travail
  - Les déplacements directement pris en charge (véhicules de services,...)
  - Les déplacements professionnels remboursés
  - La participation éventuelle aux titres de transport (carte orange, etc.)
  - Le versement transport
  - Le coût du stationnement sur le lieu de travail (fonctionnement, amortissement des investissements, etc.)

Afin de réaliser le suivi et le bilan environnemental, un certain nombre de données doivent être collectées.

Voici les principales données (à préciser pour chacun des modes de transport utilisé) :

- concernant l'entreprise
  - L'effectif total du site
  - La masse salariale
  - Le chiffre d'affaire
  - Le nombre de jours travaillés dans l'entreprise
- concernant le PDE-PDIE MOBILITÉ ET SÉCURITÉ DURABLES
  - Date de lancement des premières réflexions sur le PDE-PDIE MOBILITÉ ET SÉCURITÉ DURABLES
  - Date de lancement des premières mesures du PDE-PDIE MOBILITÉ ET SÉCURITÉ DURABLES
  - Budget d'investissement transport
  - Budget de fonctionnement transport
  - Les différentes mesures, leur description et leur date de lancement



- concernant les trajets domicile-travail
  - effectif
  - distance moyenne
  - taux d'utilisation
  - taux d'occupation
- concernant les déplacements professionnels (hors parc de véhicules)
  - Kilométrage total
  - Nombre de déplacements
  - Coût
- concernant les déplacements professionnels réalisés avec le parc de véhicules de l'entreprise
  - Le nombre de véhicules
  - Kilométrage annuel
  - Le nombre de trajets
  - L'âge moyen
- Concernant l'accidentologie et la sinistralité
  - Le nb de DAT
  - Le nb d'accidents matériels / constats amiables de la flotte d'entreprise (remontés aux assurances)
  - Le nb de jours d'arrêt trajet / mission
  - Echelle de stress lié aux déplacements / échelle de perception des dangers liés aux déplacements (si baromètre social ou enquête déplacement)
  - Taux d'utilisation des services de proximité (restaurant d'entreprise, salle de visio,...)

#### **Assistance au maître d'ouvrage dans la mise en œuvre (recommandé)**

Le bureau d'études devra s'engager à aider durant 1 an le maître d'ouvrage dans la mise en œuvre des solutions proposées et intervenir dans le cas où un réajustement des propositions se révélerait nécessaire.

Il lui est également demandé d'assurer le traitement et la restitution des résultats des enquêtes de suivi de l'évolution des pratiques qui auront lieu 1 an après le début de la mise en œuvre des propositions retenues.

Le bureau d'Etudes co-construira un tableau de bord avec la MOA afin que ce dernier assure la poursuite du suivi et de l'évaluation de ses actions.

### 3. CONDUITE DE L'ETUDE

#### 3.1. Durée de la mission

*Vous devez indiquer les délais qui vous semblent raisonnables. Précisez également la période à laquelle vous souhaitez voir commencer l'étude.*

#### 3.2. Composition du comité de pilotage

Il rassemblera :

- La maîtrise d'ouvrage de l'étude (porteur du projet)
- Les différents partenaires extérieurs
- Les directions ou leur représentant des établissements engagés de la zone (au moins)
- maître d'œuvre ayant une double compétence environnement – S&ST

*Vous devez présenter la liste des partenaires qui seront invités en comité de pilotage*

#### 3.3. Les réunions de présentation

3 réunions en comité de pilotage sont à prévoir, soit une réunion de présentation par phase (état des lieux, définition des actions, suivi). En début d'étude, une réunion de démarrage devra permettre d'organiser la mission. *Si le PDE-PDIE MOBILITÉ ET SÉCURITÉ DURABLES est complexe, vous pouvez prévoir une ou deux réunions supplémentaires.*

#### 3.4. Organisation de la concertation

La communication sur les enjeux du PDE-PDIE MOBILITÉ ET SÉCURITÉ DURABLES et le déroulement de l'étude constitue un point essentiel de la réussite de la démarche. Il faut en effet emporter l'adhésion des entreprises et de leur personnel. Le bureau d'étude devra proposer un plan de concertation permettant d'atteindre cet objectif.

Ce plan devra faire figurer (au minimum) :

- le nombre de réunions de concertation prévues avec le personnel
- le nb de restitutions aux partenaires sociaux (CE, CHSCT DP)
- les supports de l'information

#### 3.5. Les documents remis

Le bureau d'études remettra au maître d'ouvrage le power point projeté, à l'issue de chaque présentation.

Il remettra ensuite, sous 15 jours, les rapports d'étape correspondants à la phase présentée, en prenant en compte les différentes remarques qui auront pu être faites durant la réunion.

Le document final, reprenant l'essentiel du diagnostic et les propositions retenues, une fois approuvé, constituera le Plan de Déplacements Inter-Entreprise de la zone d'activités.

#### 3.6. La communication

Le bureau d'Etudes prévoira la communication associée à la démarche qui doit ponctuer toutes les étapes.

## 4. PRESENTATION DES OFFRES

Le bureau d'études candidat devra proposer :

### 4.1. Une méthodologie :

Elle devra détailler la méthode qu'il compte mettre en œuvre pour parvenir aux résultats demandés par le maître d'ouvrage.

La proposition inclura les moyens matériels et humains mis à disposition de la mission.

Le prix devra être détaillé de manière à faire apparaître les coûts unitaires par personne et le temps passé par tâche. Le coût d'une réunion de présentation supplémentaire devra être spécifié.

### 4.2. Des références :

Le bureau d'études devra présenter ses références récentes d'études analogues (PDE-PDIE MOBILITÉ ET SÉCURITÉ DURABLES ou études de mobilité). Préciser dans chaque cas le nom et les coordonnées de la personne à contacter.